ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 58864

Texte de la question

M. Bernard Accoyer appelle l'attention de M. le Premier ministre sur les déclarations faites par son ministre délégué à la santé le 20 février à Stockolm. Ce dernier a en effet déclaré : « Le tabac et l'alcool créent plus de dépendance et occasionnent plus de ravages que le cannabis. Ce sont des faits irréfutables. » Or, l'augmentation rapide et considérable de la consommation de cannabis, en particulier chez les jeunes, s'explique justement en partie par une image erronée : banalisée, ludique et inoffensive. Pour étayer ses déclarations qui constituent un message ambigu, la secrétaire d'Etat à la santé s'appuie uniquement sur le rapport rédigé en 1999 par le professeur Bernard Roques sur La Dangerosité des drogues, document qui n'a donné lieu à aucune évaluation contradictoire et dont les références bibliographiques les plus récentes datent de plus de dix ans. En outre, le ministre délégué à la santé omet sciemment d'indiquer que le cannabis est devenu en trente ans, par sélection génétique, neuf fois plus concentré en principe actif, le delta 9 cannabinol et que cette teneur élevée en principe actif comporte des effets non négligeables sur la santé des consommateurs. De ce fait, la consommation du cannabis peut provoquer de véritables drames. Ainsi, l'année dernière, un jeune garçon de dix-huit ans, qui fumait pour la deuxième fois et n'avait bu ni alcool, ni pris de médicament, après avoir consommé un double joint de cannabis fortement dosé (14 % en delta 9 THC), pris d'un violent malaise, a sauté du troisième étage de son immeuble et se trouve définitivement paraplégique. Des travaux concordants suggèrent en effet l'existence d'une relation entre consommation de drogues et troubles psychiques et psychiatriques, surtout chez les moins de vingt-cinq ans. Parmi ces travaux, signalons le rapport de l'Académie des sciences Les Aspects moléculaires, cellulaires et physiologiques des effets du cannabis confirmant les effets délétères du cannabis sur le comportement et le cerveau (rapport n° 39 de l'Académie des sciences publié en avril 1997). Au regard de la gravité des affirmations de l'un de ses ministres, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si son gouvernement entend limiter son action à ce type de déclarations inquiétantes ou s'il entend prendre des mesures pour fournir aux jeunes une information sanitaire objective sur les effets du cannabis, fondement de toute politique de prévention.

Données clés

Auteur : M. Bernard Accoyer
Circonscription : Haute-Savoie (1re circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 58864
Rubrique : Drogue
Ministère interrogé : Premier Ministre
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 12 mars 2001, page 1461